



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No.: 87
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 14 NOVEMBRE 1979

NOTES POUR UNE DÉCLARATION
DE MONSIEUR DOUGLAS ROCHE, DÉPUTÉ,
SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE AU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES ET
REPRÉSENTANT DU CANADA
À LA 34^E SESSION RÉGULIÈRE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES,
NEW YORK, LE 14 NOVEMBRE 1979

"LA SITUATION AU KAMPUCHEA"

Monsieur le Président,

Le Canada prend la parole dans le débat d'aujourd'hui fort de sa longue expérience au sein des mécanismes de supervision mis sur pied dans le cadre des diverses tentatives de la communauté internationale pour restaurer la paix et la stabilité en Indochine. C'est donc avec inquiétude que nous avons observé l'évolution de la situation au Kampuchea ces dernières années. Nous ressentons en outre une profonde sympathie devant la situation critique dans laquelle se trouve la population de ce pays. Lorsque la guerre a pris fin au Vietnam, beaucoup d'entre nous ont pu espérer, après les dizaines d'années de luttes que l'Indochine avait connues, que la paix était à portée de la main. Toutefois, l'espoir a cédé la place à l'horreur.

Les Canadiens suivent la situation du Kampuchea avec une inquiétude extrême. Nous avons ressenti du dégoût lorsque nous avons entendu le récit des souffrances tragiques de sa population. Au fur et à mesure que ce récit nous parvenait, les images imprécises qu'il évoquait ont pris une clarté bien concrète. Un nombre incalculable d'êtres humains ont péri à la suite du conflit et de la famine. L'avenir du Kampuchea a été assombri par la mort d'éducateurs, de médecins, de travailleurs spécialisés, d'administrateurs et, ce qui est le plus triste, par celle d'une génération presque entière d'enfants.

La situation horrible dans laquelle se trouvait la population commençait à peine à être révélée au monde lorsque ses souffrances ont été aggravées par l'agression d'une puissance étrangère qui l'a entraînée à participer au conflit. Les Kampuchéens ont été contraints de s'enfuir de chez eux, de se séparer de leurs familles, condamnés à la famine et à la mort.

Les conditions continuent de se détériorer. Le petit nombre de malheureux qui ont pu trouver refuge en Thaïlande ont relaté l'extermination de la population par la maladie et la famine. Troupes, soldats, francs-tireurs et déserteurs ont mis à sac des villages; les réserves d'eau sont contaminées; la population réduite à se nourrir de semences et de tout ce qu'elle parvient à trouver. Les enfants, l'avenir de la nation, sont en train de mourir par milliers. Le ventre gonflé et le regard hébété des petits disent l'horreur de la vie et de la mort à l'intérieur du Kampuchea. Les Canadiens se sentent révoltés devant cette abomination.

Il y a lieu de féliciter le Secrétaire général d'avoir convoqué la Conférence pour les annonces de contributions aux secours d'urgence au peuple du Kampuchea, qui s'est tenue le 5 novembre. Grâce à la générosité de ceux qui ont répondu à l'appel lancé et ont promis quelque 210 millions de dollars, quelques vies pourront être sauvées dans les mois qui viennent.

Le Canada lance un appel à toutes les parties pour qu'elles collaborent aux secours humanitaires. Les rapports les plus récents font état d'une période de six mois pendant laquelle il faudrait répartir 110 millions de dollars en nourriture, en matériel médical et en fournitures agricoles. La communauté internationale doit reconnaître que cet effort, même s'il est couronné de succès, ne saurait qu'empêcher momentanément la situation de se détériorer, au bénéfice d'un peu plus de la moitié de la population seulement. On prévoit déjà des secours pour la deuxième période de six mois, mais là encore la portée de l'effort est strictement limitée.

Peu à peu, l'inquiétude profonde des Canadiens devant les conditions qui règnent au Kampuchea s'exprime non plus par la colère mais par la détermination - ils tiennent à ce que les faits soient reconnus par la communauté internationale et à ce que des solutions soient trouvées.

Les secours humanitaires et l'atténuation du problème des réfugiés ne sont que des palliatifs. Pour que le long terme donne à la nation kampuchéenne des chances d'exister, il faut s'attaquer aux problèmes actuels de son organisation sociale et politique. Nous sommes rassemblés ici pour discuter de ces questions, pour peser les choix qui s'offrent et pour prendre des mesures concrètes pour les régler.

Il faut notamment s'occuper des questions suivantes: reconnaître le rôle que joue le Vietnam au Kampuchea; établir le lien entre la situation au Kampuchea et la stabilité de l'ensemble de l'Asie du Sud-Est; fixer les principes sur lesquels devrait reposer le règlement de la situation; et examiner les moyens devant aboutir à une solution politique durable.

Nous condamnons sans réserves le génocide pratiqué par le gouvernement Pol Pot. Toutefois, nous n'acceptons pas la thèse selon laquelle l'invasion du Kampuchea avait pour but de délivrer ce pays de la tyrannie. Il apparaît clairement que l'objectif de l'invasion était d'établir un régime docile et servile. Quels qu'aient pu être les motifs du Vietnam, ils sont interprétés par les pays voisins et par la plus grande partie de la communauté internationale comme une tentative de créer à ses frontières un État vassal qui lui serait inféodé.

Deux points précis mériteraient d'être éclaircis ici. L'une des raisons invoquées par le Vietnam pour expliquer son action contre le Kampuchea est la question de conflits frontaliers. Si de graves problèmes existaient vraiment à la frontière entre le Vietnam et le Kampuchea, il n'aurait guère été nécessaire d'occuper la totalité du pays pour les résoudre. En deuxième lieu, la prétention contenue dans la résolution présentée par le Vietnam (A/34/L.7), selon laquelle

le peuple du Kampuchea aurait invité le Vietnam à intervenir et que pareille action serait conforme à la Charte, est, au mieux, une distortion des intentions des auteurs de ce document. Si telles avaient été leurs intentions, cette disposition ne serait qu'une incitation au trouble et un prétexte à l'agression. Quoi qu'il en soit, rien ne prouve que le peuple kampuchéen ait demandé l'intervention de troupes étrangères. La situation actuelle porte plutôt à croire que le Vietnam s'est immiscé dans les affaires internes du Kampuchea, non pas pour délivrer la population d'un régime manifestement odieux, mais bien pour satisfaire son désir d'étendre son influence. L'inquiétude que suscitent les intentions à long terme du Vietnam exerce une influence déstabilisatrice indésirable sur l'ensemble de l'Asie du Sud-Est. La communauté internationale doit reconnaître l'aspiration des nations de l'Asie du Sud-Est à vivre dans la paix, la liberté et la neutralité. Des pressions internationales doivent être exercées sur ceux qui voudraient contrecarrer ces aspirations.

Si l'on veut assurer l'avenir du peuple kampuchéen et la stabilité de l'Asie du Sud-Est, il faut garder à l'esprit certains principes reconnus dans la résolution A/34/L.13 déposée par les États membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique.

La résolution réaffirme le droit de tous les peuples de déterminer leur propre avenir en dehors de toute ingérence étrangère. Elle souligne ensuite que tous les États doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, et se conformer strictement aux principes du règlement pacifique des différends et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

C'est en fonction de ces principes qu'il nous faut déterminer la marche à suivre pour trouver une solution politique aux problèmes à long terme du Kampuchea et pour réagir aux inquiétudes manifestées par les États de l'Asie du Sud-Est.

En conséquence, le Canada a coparrainé la résolution A/34/L.13, laquelle jette les assises des toutes premières mesures devant mener au règlement de ces problèmes.

La résolution (A/34/L.13) cerne les éléments de la situation actuelle au Kampuchea: la menace à la stabilité de l'Asie du Sud-Est; le regret devant l'intervention armée; la vive préoccupation devant la crainte que le conflit actuel s'étende à des pays voisins; l'émotion devant l'exode des réfugiés et la nécessité d'apporter des secours humanitaires.

La résolution soulève ensuite trois points d'une importance primordiale pour l'avenir du Kampuchea.

1. Elle demande aux parties au conflit de mettre immédiatement fin aux hostilités;
2. Elle demande le retrait immédiat de toutes les forces étrangères du Kampuchea; et
3. Elle insiste pour que les différends soient réglés par des moyens pacifiques.

Si, avec la collaboration véritable de toutes les parties, il était donné suite à chacun de ces points, que le Canada appuie, les premiers pas seraient faits vers le règlement du problème au Kampuchea et l'instauration des conditions qui autoriseraient le peuple du Kampuchea à choisir son propre gouvernement. Il est tout aussi important de faire remarquer que la résolution prie le Secrétaire général de faire enquête sur la situation et d'exercer ses bons offices afin de contribuer à une solution pacifique du problème.

Le Canada exhorte tous les États membres à appuyer la résolution A/34/L.13 parce qu'elle est axée sur l'avenir, la collaboration et une action constructive. Nous appelons toutes les nations à soutenir le Secrétaire général et à user de toute l'influence dont elles peuvent disposer pour veiller à ce que la situation au Kampuchea ne se solde pas par une tragédie aux dimensions plus grandes encore.

Nous accueillons favorablement la collaboration croissante du Vietnam et de l'administration Heng Samrin à l'effort de secours humanitaires, et félicitons les États membres de leur réponse à l'appel d'aide. En dernière analyse, cependant, la situation tragique du peuple kampuchéen et l'instabilité de l'Indochine ne seront pas rendues moins critiques s'il n'y a pas de décisions et d'actions politiques. Que ce soit par souci humanitaire ou par réalisme politique, il est impérieux que les parties collaborent pour trouver des solutions politiques dans le cadre des principes énoncés dans la résolution. Nous sommes saisis d'une proposition décrivant les premières mesures en direction de ces solutions. Nous exhortons tous les États membres à lui accorder un appui sans réserve.